

**Le Pôle Inserm Infrastructures
Institut thématique Technologies pour la Santé**

Mission accompagnement Création ou Renouveau des Unités de Service

Procédure Inserm

Le Pôle Infrastructures de l'Inserm s'est doté d'une Mission Accompagnement pour analyser les demandes de création ou de renouvellement des unités mixtes de service (US). Cet accompagnement se déroule en phase avec l'évaluation des demandes de labélisation Inserm des unités de recherche de la vague universitaire correspondante et se fait en lien avec le Conseil Scientifique de l'Inserm.

Après échanges avec le Pôle Infrastructures pour les demandes de création, les porteurs de demande de création ou renouvellement d'US sont invités à déposer leur dossier sur EVA3 (<https://www.eva3.inserm.fr/create>) :

- Un formulaire à renseigner en ligne
- Quatre documents à télécharger et à compléter (de manière synthétique): Fiche Résumé, Fiche Administrative, Fiche CV du responsable de l'US, Fiche Auto-analyse
- Des documents complémentaires peuvent être déposés en annexe comme les plans de masse des locaux, l'organigramme (responsables de plateforme, membres du comité orientation stratégique et du comité des tutelles-partenaires) etc.

La Mission Accompagnement de l'Inserm est composée:

- Des membres du Pôle Infrastructures
- D'un représentant de chaque Institut thématique
- D'un représentant des départements de l'Inserm :
 - Affaires financières (DAF)
 - Evaluation (DEV)
 - Partenariat et relations extérieures (DPRE)
 - Ressources humaines (DRH)
 - Système d'information (DSI)

Les membres Inserm de la Mission Accompagnement se réunissent deux fois par an :

- Réunion de préparation des visites (suite à l'examen des dossiers déposés)
- Réunion de validation des recommandations (suite à la visite des structures)

Instruction des dossiers par la Mission Accompagnement

Après validation des dossiers déposés, deux rapporteurs pour chaque US sont identifiés parmi les membres du Pôle infrastructures et des représentants des Instituts Thématiques, ils seront associés aux comités de visite.

- Etape 1 : instruction du dossier

La première étape consiste en un examen attentif des dossiers et chaque rapporteur renseigne une fiche Rapporteur.

L'ordre du jour et les points à aborder lors de la visite sur site sont alors identifiés lors de la réunion de préparation de visite de la mission Accompagnement

- Etape 2 : visite

Les comités de visite sont composés de :

- Direction du Pôle Infrastructures, coordinateur/trice de la Mission Accompagnement, les rapporteurs
- 1 à 2 autres membres de la Mission d'accompagnement si pertinents pour la visite
- Direction de la délégation régionale Inserm ou son représentant
- Représentants des cotutelles (Université, CNRS, et autres le cas échéant)

Le déroulé de la visite comprend à minima la présentation et discussion du bilan et du projet de l'unité de service par la direction de l'unité et les responsables de plateformes, un dialogue avec les personnels de l'unité et un dialogue avec des représentants des utilisateurs.

Un rapport de visite est proposé par les rapporteurs. Ce rapport doit faire état de l'activité (spécificités particulières, caractères innovants...), l'organisation de la structure et l'articulation avec d'éventuelles autres plateformes du site, les effectifs, la gouvernance et l'articulation avec les UMR du site, la gestion, les évolutions proposées etc. Les rapports sont partagés avec la direction de l'Inserm.

La Mission Accompagnement finalise, lors de sa deuxième réunion, les propositions de recommandations qui seront présentées à la direction générale par la Directrice du Pôle infrastructures

Contacts : poleinfra-us@inserm.fr

Création et renouvellement Unités de service

